



Wallonie

Le ministre du logement,  
des pouvoirs locaux et de la ville

Namur, le

28 OCT. 2021

Mesdames et Messieurs les Président.e.s  
des Conseils d'administration

Mesdames et Messieurs les  
Fonctionnaires dirigeant.e.s

N/Réf : CC/JCP/MA/ED/bm/2021

**OBJET : Analyse financière des intercommunales relevant de la tutelle de la Région wallonne – Premier rapport triennal portant sur les comptes 2017 à 2019**

Mesdames et Messieurs les Président.e.s des Conseils d'administration,  
Mesdames et Messieurs les Fonctionnaires dirigeant.e.s,

L'article L1523-13 du CDLD, tel que modifié par le décret dit *gouvernance* du 29 mars 2018, confie à la Cour des comptes la mission d'établir, tous les trois ans, un rapport destiné au Parlement wallon. Ce rapport dresse un bilan global de la certification des comptes des intercommunales par les réviseurs d'entreprises et présente l'analyse de leur situation financière.

La Cour des comptes réalise sa mission sur la base des comptes annuels, des rapports de gestion du conseil d'administration, des rapports de certification des réviseurs d'entreprises et des rapports spécifiques sur les prises de participation que les intercommunales sont tenues de lui transmettre.

Le premier rapport concerne les exercices 2017 à 2019. Il a été présenté au sein de la Commission des pouvoirs locaux qui s'est tenue le 5 octobre dernier au Parlement wallon. Le rapport reprend, notamment, des constats et des réserves tirés d'une analyse financière circonstanciée.

Je vous invite dès lors à en prendre connaissance. Le texte complet du rapport, la synthèse et le communiqué de presse se trouvent sur le site de la Cour des Comptes.<sup>1</sup>

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Président.e.s des Conseils d'administration, Mesdames et Messieurs les Fonctionnaires dirigeant.e.s, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Christophe COLLIGNON

<sup>1</sup> Sous ce lien : <https://www.ccrek.be/FR/Publications/Fiche.html?id=ea635e8e-99fc-4570-a004-d78c28d92dcd>